

7010
REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un peuple – Un But – Une foi

**MINISTRE DE LA FEMME DE LA FAMILLE ET DU
DEVELOPPEMENT SOCIAL**

UNITE D'APPUI TECHNIQUE
ET DE GESTION DU PROJET
DE CREDIT POUR LES FEMMES

CELLULE DE SUIVI OPERATIONEL
DES PROJETS DE LUTTE CONTRE
LA PAUVRETE

DIRECTION DU
DEVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE

*Projet des Périmètres
d'Intérêt Communautaire*

P.P.I.C

DECEMBRE 2005

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'élaboration du Projet des Périmètres d'Intérêt Communautaire s'inscrit dans un contexte national marqué par la mise en œuvre de diverses initiatives de développement que sont : la mise en œuvre des OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement), l'élaboration du deuxième DSDP, la finalisation de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA), l'élaboration de la lettre de politique sectorielle du Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social et de la Stratégie nationale pour l'Équité et l'Égalité du Genre (SNEEG).

Ce contexte nationale révèle des performances macroéconomiques appréciables avec un taux moyen annuel de croissance supérieur à 5%, un taux d'inflation faible et un cadre macroéconomique sain et maîtrisé. Mais, la pauvreté reste une préoccupation importante qui frappe fortement les zones rurales.

Ainsi, la part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est tombée de 67,9% en 1994/95, à 57,1% en 2001, soit une réduction de 10,8 points de pourcentage en termes absolus et 16% en termes relatifs.

L'extrême pauvreté polarise 12,7% des ménages sénégalais. Elle est plus localisée en milieu rural (20,20%) qu'en milieu urbain 8,1% (ESAM). En définitive, la pauvreté recule mais demeure importante et l'extrême pauvreté s'accroît notamment en milieu rural, avec comme corollaires à cette détresse humaine, l'émigration des jeunes, la mendicité et l'exploitation des enfants qui prennent de l'ampleur.

La faim et la malnutrition sont en baisse mais subsistent encore, notamment dans les régions enclavées (Tambacounda, Kolda et Ziguinchor) et dans le bassin arachidier. L'instabilité des politiques agricole a eu des effets négatifs sur les performances du secteur agricole et n'a pu faciliter l'adoption de pratiques alimentaires adéquates.

Les pratiques discriminatoires portant atteinte aux droits de la femme sont constatées à différents niveaux : les textes juridiques, les pratiques sociales et culturelles, l'éducation et la formation, ainsi que l'accès aux opportunités économiques.

Depuis son accession à la souveraineté internationale, le Sénégal, à travers le ministère de la femme, de la famille et du développement social, a toujours lutté pour l'émancipation socio économique de la femme à travers la mise en place de plusieurs projets qui ont appuyé l'intégration des femmes dans tous les secteurs de développement.

Plusieurs projets ont contribué à changer la vie des femmes rurales, et parmi lesquels le projet de promotion économique des groupements féminins (PEGPF) connu sous le nom de FENU, le Projet d'Appui aux Groupements de Promotion Féminine (PAGPF), le Projet de Développement des Ressources Humaines (PDRH), le Projet de Renforcement des Capacités (PNUD). Et dernièrement, le Projet de Crédit

pour les Femmes et les Projets de Lutte Contre La Pauvreté (PLCP, AFDS, PAREP) qui contribuent de manière efficace à la résolution des problèmes de la femme.

A coté des actions économiques, le Sénégal s'est doté d'un arsenal juridique et a mené des campagnes de sensibilisation pour la scolarisation des jeunes filles et l'alphabétisation des femmes.

En somme, il convient de souligner avec force qu'au delà de toutes ces politiques successives, ayant abouti a des résultats probants, reconnus des partenaires (succès du Sénégal à la conférence Beijing + 10 à New York), l'on assiste toujours de plus en plus à la féminisation de la pauvreté de pars ses manifestations telles que l'analphabétisme, les difficultés d'accès aux systèmes de financement classiques, à la terre, aux responsabilités politiques (postes électifs), etc.

C'est donc dans la perspective de permettre à toutes les femmes du pays de bénéficier de l'assistance de l'Etat, pour un développement équitable que le Président de la République Maître Abdoulaye WADE, dans le cadre du NEPAD, s'est engagé avec les autres chefs d'Etat à sortir les femmes de la pauvreté, de l'ignorance pour leur faire jouer un rôle important dans la vie politique, sociale et économique de leur pays respectif.

Dans la vision de politique socio économique en faveur des femmes, du Président de la République, le Gouvernement par le biais du Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social entreprend de mettre en place un projet, pour appuyer les femmes dans toutes les communautés rurales du sénégal.

Ce projet a pour objectif de renforcer les capacités techniques des femmes, de les former en gestion, en décentralisation, de les équiper en matériels (accès facile aux équipements modernes et à l'allégement des travaux) et de leur (faciliter l'accès au crédit par la mise en place de caisses de crédit communautaires.

Au Sénégal, dans le but de réduire la vulnérabilité des femmes et d'assurer leur promotion économique et sociale, le Gouvernement du Sénégal avec le concours de la république du Chine - Taiwan, avait mis en place un projet de crédit pour les femmes (PCF) destiné à améliorer leur accessibilité au crédit pour les appuyer dans la réalisation d'activités génératrices de revenus en vue d'améliorer les conditions de vie de leur ménages.

Initialement prévu pour une durée de quatre années (04), le projet est à sa dernière année d'exécution et doit faire face au retrait du bailleur principal.

Face à l'engouement des populations féminines, compte tenu des performances du projet (financement des projets à l'échelon le plus décentralisé grâce à des procédures de sélection démocratiques et transparentes), les pouvoirs publics ont décidé de pérenniser ce projet, en mettant l'accent sur le financement d'activités communautaires sollicitées par les communautés de base.

C'est dans cette logique de la politique gouvernementale, qu'un PPIC sera mis en place et interviendra dans toutes les communautés rurales du pays.

Ce programme s'inscrit dans la nouvelle vision de la politique sociale et économique du Sénégal qui consiste, d'une part, à lutter contre la pauvreté dans un contexte de bonne gouvernance et de décentralisation, avec une implication accrue des femmes dans la gestion de leur localité et d'autre part, à les doter de compétences nouvelles dans la gestion de leurs activités.

Ce projet, compte tenu de son originalité, sa transversalité et son ambition, s'inscrit parfaitement parmi les points saillants du PANAF à savoir :

- Promotion économique et lutte contre la pauvreté,
- Education, formation des femmes,
- Mécanismes institutionnels de promotion et de financement de la femme.

II. DESCRIPTION DU PROJET

Le PPIC est un projet tripartite qui va mettre en relation services étatiques – collectivités locales et organisations communautaires de base autour d'activités d'auto-promotion d'un développement endogène principalement centré sur l'agriculture au sens large. C'est à la fois un projet de lutte contre la pauvreté et de promotion de la sécurité alimentaire dans les différentes localités du pays.

L'objectif du projet est de valoriser le potentiel socio-économique que représentent les femmes en passant par le renforcement des capacités des femmes afin de mieux les impliquer au développement local et aux processus de prise de décision.

C'est ainsi que les équipements d'allégement des travaux de la femme accompagneront chaque projet communautaire choisi par les bénéficiaires. Ce qui leur permettra de valoriser le gain de temps par la menée d'activités génératrices de revenus grâce à la micro finance et lutter contre la féminisation de la pauvreté.

Les activités seront identifiées en fonction des potentialités de chaque collectivité locale, mais les principales seront les suivantes :

- Mise en place d'exploitations intégrées ou de fermes agricoles communautaires,
- Mise en place d'unités de transformation de produits agricoles, pastoraux ou halieutiques,
- Embouche bovine et ovine,
- Maraîchage, agriculture, arboriculture, aviculture,
- Réalisation des infrastructures et équipements socio-communautaire de base en faveur des femmes

Un partenariat sera instauré entre les communautés rurales, les services de l'état chargés de l'encadrement et les organisations communautaires bénéficiaires pour faciliter l'exécution, la supervision et les échanges.

VI. LOCALISATION

L'ancrage des activités du projet est la communauté rurale. Ainsi, 320 communautés rurales du pays seront concernées.

Chaque communauté rurale polarisera plusieurs villages et les réunira autour d'un objectif de développement commun.

Le projet s'appuiera, pour l'encadrement technique, la supervision et le suivi évaluation, sur les structures déconcentrées du Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social que sont les services du développement communautaire.

VII. RESULTATS ATTENDUS

- 525 bénéficiaires/CR sont informés, formés et sensibilisés sur la gestion de leur collectivité locale
- 386 600 bénéficiaires de projets sont formés en gestion de comptabilité dans les communautés rurales
- 1 600 bénéficiaires sont formés à l'utilisation et à l'entretien des équipements
- 441 caisses d'épargne et de crédit fonctionnelles
- 320 lots d'équipements d'allègement des travaux des femmes installés dans toutes les CR.

VIII. STRATEGIE GLOBALE D'INTERVENTION DU PROJET

Le Programme devra introduire un certain nombre d'innovation pour apporter des changements qualitatifs dans la vie et le comportement des femmes rurales. C'est pourquoi, le programme développera une stratégie fondée sur les éléments suivants :

- la sensibilité sur les objectifs ;
- l'approche participative pour une réelle appropriation des objectifs du programme par les populations ;
- l'approche par la demande pour tenir compte des besoins spécifiques ;
- l'encadrement de proximité avec un dispositif d'agents relais départementaux et la prise en compte de la spécificité locale dans la formation par communauté rurale ;
- des études de faisabilité et du milieu pour mieux comprendre la réalité socio économique des communautés rurales ;
- la capitalisation des expériences concluantes afin de mieux appuyer l'auto promotion et les échanges d'expérience et les échanges d'expériences.

Ces éléments de stratégie seront affinés dans le cadre d'un plan de travail en collaboration avec tous les partenaires au cours d'un atelier de démarrage du programme. L'atelier devra également permettre l'appropriation du programme par ces partenaires et marquer le début du processus participatif. Ainsi, l'ensemble des partenaires arrêteront les conditions de sélection des bénéficiaires et d'éligibilité aux différents types d'appui du programme.

L'évaluation à mi-parcours pourrait toutefois apporter des modifications au programme en cas de besoin, modification qui devraient être approuvées en dernier ressort par l'instance de pilotage dudit programme.

Le projet accordera une attention particulière à la formation dont la programmation et l'organisation se feront de façon concertée entre les bénéficiaires, les techniciens à la base et l'unité de gestion du programme, selon la méthodologie dite « stage de second degré » utilisée dans le cadre de l'animation rurale.

Les activités prévues seront articulées autour de trois composantes à savoir :

- la composante « Equipements et matériels »
- la composante « organisation, formation »
- la composante « Financement des AGR ».

8.1. Modalité de gestion et de coordination du programme

Le programme sera basé au Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social avec des mécanismes institutionnels de gestion, de suivi et d'évaluation portés par trois organes à savoir un comité de pilotage (CP), une unité de gestion (UG) et des comités techniques régionaux.

8.2. Comité de pilotage (CP)

Instance de supervision du programme, le comité de pilotage sera chargé de déterminer les grandes orientations, d'examiner et de valider les rapports d'avancement et de formuler les recommandations pour une bonne exécution du programme.

Il aura mandat d'approuver le plan pluriannuel d'activités arrêté au démarrage de sa réactualisation éventuelle ainsi que les différents plans d'activités annuelles, chacun devant préciser les résultats à atteindre, les indicateurs, les responsables et acteurs impliqués et le budget prévu.

Le comité de pilotage se réunira une fois par an sous la présidence du Ministre de la Femme, de la Famille et du Développement Social ou de son représentant.

Il sera composé ainsi qu'il suit :

- Un (e) représentant (e) du service de l'Administration Générale et de l'Equipement ;
- Un (e) représentant (e) de la Direction de la Famille ;
- Un (e) représentant (e) de la Direction du Développement Communautaire ;
- Un (e) représentant (e) de la Direction des Stratégies de Développement Social ;
- Un (e) représentant (e) de la Cellule de Suivi des Projets de Lutte contre la Pauvreté
- Des Conseillers Techniques du MFFDS choisis en qualité en fonction des activités du projet ;

- Un représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Des représentantes des organisations faitières de femme
- CONGAD.

8.3. Unité de Gestion (UG)

Sous le contrôle de la supervision du comité de pilotage, elle aura pour tâche de :

- Assurer la réalisation et la gestion quotidienne des activités du programme ;
- Préparer et mettre en œuvre toutes les tâches requises pour l'exécution du programme ;
- Gérer le budget affecté au programme ;
- Elaborer les termes de référence, coordonner et approuver les études commanditées par le programme ;
- Proposer au comité de pilotage des modifications ou des aménagements dans l'exécution du programme ;
- Assurer le suivi quotidien des activités ;
- Préparer et diffuser auprès des membres du Comité de pilotage les rapports d'avancement du programme.

L'Unité de gestion sera composé de la Coordinatrice du Programme, d'un (e) adjoint (e) et du personnel de soutien (assistant administratif et financier, les agents relais dans les services déconcentrés, (2) secrétaires, (14) chauffeurs, (5) agents, (1) gardien.

8.4. Les comités techniques régionaux (CTR)

Dans chaque région d'intervention du programme, il sera mis en place un comité technique régional placé sous la présidence du Gouverneur et composé des représentants des services et partenaires impliqués ainsi que le Président du Conseil Régional.

Les services compétents du MFFDS au niveau régional, auront en charge le suivi, la supervision des activités du programme sur l'ensemble de la région avec l'appui des autorités administratives, politiques, des services et partenaires techniques et des organisations de femmes des différents échelons administratifs.

IX. APPORT

9.1. Apport des bénéficiaires

L'accès au fonds prévu pour les besoins de financement des investissements sera subordonné à un apport financier par la ou les promotrice (s). Compte du caractère expérimental du programme, il est attendu des bénéficiaires un apport de 5% du coût du montant sollicité en espèce.

9.2. Apport de l'Etat

L'Etat du Sénégal prendra les mesures suivantes :

- l'affectation du personnel du programme ;

- le paiement d'indemnités à ce personnel ;
- la mise à disposition du programme de locaux
- la prise en charge des dépenses de téléphone, d'eau et d'électricité.

9.3. Apport du (des) Partenaire (s) Extérieur (s)

L'apport extérieur permettra de prendre en charge :

- les études, évaluations et audits ;
- la mise en place d'un fonds de crédit ;
- les missions de suivi évaluation et de supervision ;
- l'organisation de séminaires et d'ateliers dans le cadre d'une large concertation entre tous les acteurs ;
- l'organisation de réunion ;
- l'organisation de voyages d'étude ;
- la formation ;
- l'appui aux femmes en communication, marketing et exposition ;
- le matériel fongible ;
- le matériel non fongible.

X. SUIVI/EVALUATION

Au niveau national, le suivi/évaluation sera effectué par l'Unité d'Appui Technique et de Gestion du Projet de Crédit pour les Femmes (UATGPCF) avec la Direction du Développement Communautaire (DDC) et la Cellule de Suivi Opérationnel des Projets et Programmes de Lutte contre la Pauvreté (CSP/PLCP).

Le suivi sera trimestriel et une évaluation sera effectuée dès la première année, ensuite une autre à mi-parcours et enfin, l'évaluation finale interviendra à la fin du Projet.

Au niveau régional et départemental, le suivi sera effectué par les services déconcentrés du Ministère en relation avec l'équipe du CERP et sera mensuel.

XI. DUREE DU PROJET

Le projet est prévu pour une durée de trois (03 ans) dans laquelle toutes les communautés rurales seront touchées.

XII. COUT GLOBAL DU PROJET

Le coût global du Projet sera de 9 456 930 000 F répartis comme suit :

BUDGET TRIENNAL PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT

Equipements :

| | |
|---|----------------------|
| • (12) photocopieuses pour 11 régions et national..... | 14 400 000 F |
| • (13) véhicules..... | 240 000 000 F |
| • Informatiques..... | 18 000 000 F |
| • Fax (1)..... | 300 000 F |
| • (15) Mobiliers de bureau pour 11 régions et (4) national..... | 20 000 000 F |
| Total équipements..... | 292 700 000 F |

Fonctionnement

| | |
|---|----------------------|
| • Carburant Lubrifiant (le suivi étant mensuel à la base et trimestriel au niveau national, la dotation de carburant de tous les CERP, les services départementaux et régions et niveau national..... | 71 000 000 F |
| • Entretien réparation 14 véhicules dont 13 nouveaux et 1 ancien | 20 400 000 F |
| • Eau/Electricité..... | 9 000 000 F |
| • Téléphone et fax..... | 6 300 000 F |
| • (12) fourniture de bureau (11 région et 1 national..... | 59 400 000 F |
| • Equipement et entretien de bureaux..... | 18 000 000 F |
| • Réfection, aménagement de bureaux..... | 3 000 000 F |
| • Location 40 mois (520 000/mois)..... | 10.000 000 F |
| Total fonctionnement..... | 197 000 000 F |

Personnel :

| | |
|---|----------------------|
| (1) Coordonnateur National : 36 X 1 200 000 = | 43 200 000 F |
| (1) Adjoint Coordonnateur 36 X 800 000 = | 28 800 000 F |
| (1) Comptable 36 X 800 000 = | 28 800 000 F |
| (5) Agents pour le suivi évaluation 36 X 500 000 = | 90 000 000 F |
| (1) Secrétaire Coordonnateur 36 X 300 000 = | 10 800 000 F |
| (1) Secrétaire Assistant 36 X 200 000 = | 7 200 000 F |
| (14) chauffeurs 36 X 150 000 X 14 = | 75 600 000 F |
| (1) Gardien 36 X 100 000 | 3 600 000 F |
| Total charge personnel..... | 288 000 000 F |
| Equipement de caisses..... | 22 050 000 F |
| Voyages/visites..... | 15 000 000 F |
| Suivi..... | 43 200 000 F |

REPARTITION TRIENNALE DU BUDGET DU PROJET

| Désignation | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Total |
|--|----------------------|--------------------|--------------------|----------------------|
| (1) Coordonnateur National | 14 400 000 | 14 400 000 | 14 400 000 | 43 200 000 |
| (1) Adjoint Coordonnateur | 9 600 000 | 9 600 000 | 9 600 000 | 28 800 000 |
| (1) Comptable | 9 600 000 | 9 600 000 | 9 600 000 | 28 800 000 |
| (5) Agents | 30 000 000 | 30 000 000 | 30 000 000 | 90 000 000 |
| (1) Secrétaire assistant | 3 600 000 | 3 600 000 | 3 600 000 | 10 800 000 |
| (14) Chauffeurs | 2 400 000 | 2 400 000 | 2 400 000 | 7 200 000 |
| (1) Gardien | 1 200 000 | 1 200 000 | 1 200 000 | 3 600 000 |
| S/Total 1..... | 96 000 000 | 96 000 000 | 96 000 000 | 288 000 000 |
| Equipement | | | | |
| Véhicule (13) | 240 000 000 | | | 240 000 000 |
| Photocopieuse (12) | 14 000 000 | | | 14 000 000 |
| Informatique (12) 11 régionaux + 1 National | 18 000 000 | | | 18 000 000 |
| Fax (1) | 300 000 | | | 300 000 |
| Mobilier de Bureau (15 régions) | 20 000 000 | | | 20 000 000 |
| S/ Total | 297 000 000 | | | 297 000 000 |
| Fonctionnement | | | | |
| Carburant et lubrifiant | 25 000 000 | 23 000 000 | 23 000 000 | 71 000 000 |
| Entretien et Réparation | 6 800 000 | 6 800 000 | 6 800 000 | 20 400 000 |
| Eau et Electricité | 3 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 | 9 000 000 |
| Téléphone/fax | 2 100 000 | 2 100 000 | 2 100 000 | 6 300 000 |
| Equipement/entretien local | 8 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | 18 000 000 |
| Location 40 mois | 3 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 | 10 000 000 |
| Réfection et Aménagement local | 3 000 000 | - | - | 3 000 000 |
| Fourniture de bureau | 25 000 000 | 17 200 000 | 17 200 000 | 59 400 000 |
| S/Total 3 | 75 900 000 | 60 100 000 | 60 100 000 | 197 100 000 |
| Voyages et Visites | 5 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | 15 000 000 |
| Consultation (National et Internat.) | 10 000 000 | 5 000 000 | 10 000 000 | 25 000 000 |
| Suivi/Evaluation | 14 400 000 | 14 400 000 | 14 400 000 | 43 200 000 |
| Séminaires (nationaux/régionaux) | 30 000 000 | 9 000 000 | 9 000 000 | 48 000 000 |
| Formations bénéficiaires | 864 000 000 | - | - | 864 000 000 |
| IEC appui Carburant | 8 960 000 | 8 960 000 | 8 960 000 | 26 880 000 |
| Equipement allégement (320 CR) | 960 000 000 | - | - | 960 000 000 |
| Caisses de crédit (320 CR) | 1 600 000 000 | - | - | 1 600 000 000 |
| Equipement des caisses | 22 050 000 | - | - | 22 050 000 |
| Transport des équipements | 40 000 000 | - | - | 40 000 000 |
| Divers et imprévus | 15 000 000 | 10 000 000 | 10 000 000 | 35 000 000 |
| Infrastructures et équipement socio communautaires de base | 5 000 000 000 | - | - | 5 000 000 000 |
| S/total 4 | 8 569 410 000 | 52 360 000 | 57 360 000 | 8 679 130 000 |
| TOTAL GENERAL | 9 031 010 000 | 208 460 000 | 214 460 000 | 9 456 930 000 |

| | |
|--|------------------------|
| Consultation..... | 25 000 000 F |
| Équipement d'allègement (320 CR)..... | 960 000 000 F |
| Caisses de crédit (320 CR), soit 5 000 000/CR..... | 1 600 000 000 F |
| Transport..... | 40 000 000 F |
| Formation (200 pers/CR/3 fois jour/3 ans + 1323 leaders allég) | 864 000 000 |
| IEC (320 CR) appui en carburant (50 L)..... | 26 000 000 F |
| Séminaire (National, régional)..... | 48 000 000 F |
| Infrastructures et équipements socio-communautaire de base... | 5 000 000 000 |
| Divers et imprévus..... | 35 000 000 F |
| Total..... | 8 679 130 000 F |
| TOTAL GENERAL..... | 9 456 930 000 F |

schéma de financement du projet

Financement par bailleurs $20.000.000 / CR \times 320 = 6.400.000.000$

Financement par ressources propres état : $3.056.930.000$